

LAW IN FRANCE

Juillet 2007

LawinFrance

.com

Le portail des acteurs
du droit des affaires

Vous êtes dans la rubrique :

Actualités > Deals

Publié en juillet 2007

LE CABINET SOKOLOW, CARRERAS & ASSOCIES OBTIENT LA RESTITUTION DE 5 MILLIONS D'EUROS D'AMENDE INFONDEE POUR NOCIBE DANS LE CADRE DE L'AFFAIRE DES PARFUMS DE LUXE.

La Cour d'Appel de Paris vient de rendre son arrêt dans l'affaire de la parfumerie de luxe : Nocibé, 2ème distributeur spécialisé de parfums et cosmétiques de luxe en France, obtient la plus importante réduction d'amende.

La liberté de fixation de ses prix de revente est enfin reconnue, de même que son absence de participation au système de police des prix caractérisée par le Conseil de la Concurrence.

Les entreprises requérantes obtiennent également une réduction d'amende plus ou moins significative.

Le 13 mars 2006, le Conseil de la Concurrence avait, en effet, sanctionné un grand nombre d'acteurs de la parfumerie de luxe pour entente sur les prix de revente aux consommateurs. Nocibé supportant l'une des plus lourdes condamnations, 5,4 millions d'euros d'amende, contestait cette décision devant la Cour d'Appel de Paris.

Au sein du Cabinet Sokolow, Carreras & Associés, Nathalie Jalabert-Doury, associée responsable du Département Concurrence & Distribution, et Laurent Nouvel, collaborateur senior, représentaient la société Nocibé.